

**ARRETE n° 2024/084**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**OBJET** : Enquête publique portant sur le projet déclassement d'un bien du domaine public de la Commune situé chemin des Ajoncs en vue de sa vente et désignation d'un commissaire-enquêteur

Le Maire de la Commune de BELLEVIGNY ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation de délaissés communaux) ;

Vu la délibération n° 2023-10-09 en date du 17 octobre 2023 portant sur la vente d'un terrain chemin des Ajoncs ;

Vu la délibération n° 2024-03-17 en date du 26 mars 2024 engageant la procédure la procédure de déclassement et d'aliénation d'un bien situé chemin des Ajoncs ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Une enquête publique relative au déclassement d'un bien du domaine public de la commune situé chemin des Ajoncs en vue de sa vente est organisée.

**ARTICLE 2** : M. Jean-Jacques FERRÉ, attaché Principal d'Administration en retraite, est désigné comme Commissaire-Enquêteur.

**ARTICLE 3** : La dite enquête aura lieu du 10 juin 2024 à partir de 9 heures au 24 juin 2024 à 17 heures à la Mairie de BELLEVIGNY – 1 square Jeanne de Belleville.

**ARTICLE 4** : Les pièces du dossiers ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en Mairie de BELLEVIGNY, 1 square Jeanne de Belleville, pendant toute la durée de l'enquête du 10 juin 2024 à partir de 9 heures au 24 juin 2024 à 17 heures, aux jours d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Le public pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur par courrier à : Mairie de BELLEVIGNY – 1 square Jeanne de Belleville – 85170 BELLEVIGNY ou par mail à [mairie@bellevigny.fr](mailto:mairie@bellevigny.fr). qui les annexera au registre. Le dossier sera également mise en ligne sur le site de la Commune de BELLEVIGNY : [www.bellevigny.fr](http://www.bellevigny.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.

**ARTICLE 5** : Le 10 juin 2024 de 9 heures à 12 heures et le 24 juin 2024 de 14 heures à 17 heures, Monsieur le Commissaire-Enquêteur recevra en personne, en Mairie de BELLEVIGNY, les observations du public.